



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 14 Juillet 2008
devant le siège du Parti Socialiste

Le soleil était au rendez-vous de ce 29ème sit-in du GAMP, le 3ème devant le siège du Parti socialiste depuis le début de nos actions. Nous étions une bonne trentaine entre représentants du GAMP, parents et professionnels concernés, accompagnés d'une grosse délégation de La Clairière. Des journalistes de l'Agence Belga étaient aussi au rendez-vous et des interviews ont eu lieu, relaté le jour-même sur Internet.

Ce sit-in a débuté par une rencontre furtive mais appréciée – c'était la première en 3 ans - avec Mr. Elio Di Rupo, Président du Parti Socialiste, sur la pelouse du Boulevard de l'Empereur. En effet, en cette période de turbulence politique, Mr. Di Rupo était attendu pour d'autres priorités. Après avoir serré quelques mains et entendu nos divers arguments et revendications, il nous a dit qu'il était soucieux de nos préoccupations et que ses collaborateurs nous recevraient avec pour mission de lui relater fidèlement nos demandes.

Le GAMP a été ensuite reçu par :

- Mr. Paul Olivier Delannois, député Wallon récemment nommé président de la commission de la personne handicapée du Parti Socialiste ;
- Mr. Xavier Bodson, conseiller
- Mr. Dubois attaché aux Cabinets de la Secrétaire d'Etat Julie Fernandez et du Ministre Donfut ;
- Mr. Herman Janssens, collaborateur à la cellule stratégique du Cabinet Fernandez.

Une fois encore, nous avons dénoncé le manque de places pour P.H.G.D., non seulement à Bruxelles mais aussi en Flandre et en Wallonie, ainsi que le saucissonnage de la politique du handicap en Belgique et le manque criant de moyens financiers de la COCOF.

Les assistantes sociales de différents centres pour enfants ont mis en exergue les listes d'attentes pour l'accueil des enfants mais aussi celles élaborées par les centres à l'approche de la majorité légale et qui démontrent à suffisance l'ampleur du problème (à titre d'exemple, 60 jeunes handicapés adultes sortiront de La Clairière d'ici 3 ans et l'asbl Inforautisme a estimé entre 40 et 50 les jeunes autistes bruxellois qui arrivent chaque année à l'âge de la majorité).

Mr. Delannois nous a questionné sur l'importance de cette carence, importance largement explicitée dans notre Mémoire toujours d'actualité. Le Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées, dépendant de la COCOF, a déjà recensé 200 situations d'urgence. Ce chiffre n'est que le sommet de l'iceberg car de nombreuses familles, et plus particulièrement les plus défavorisées, ignorent l'existence de ce service ou ne croient pas à son utilité, compte tenu des listes d'attentes et des refus d'inscriptions de la part des institutions existantes. En effet, l'on dénombre environ 765 places disponibles et toutes occupées à Bruxelles, ainsi que 600 à 700 places en Wallonie attribuées aux Bruxellois, tous handicaps et niveaux de dépendance confondus. Parmi ces bruxellois pris en charge, on peut estimer à maximum la moitié (environ 700) les personnes handicapées de grande dépendance.

On est donc loin de couvrir les besoins qui vont croissant et qui sont liés entre autre à l'accroissement de la durée de vie, à l'augmentation des cérébro- lésés et des naissances de grand prématurés ... On estime que 1 % de la population serait porteur d'un handicap de grande dépendance ; par ailleurs, 6.300 personnes adultes (entre 21 et 65 ans) sont actuellement répertoriées à la Vierge Noire pour les catégories de dépendance A3, A4 et A5. Les familles dans l'obligation de garder à domicile leur enfant devenu adulte sont épuisées et incapables de répondre aux besoins de la fratrie.

Nous avons fait remarquer l'immense gâchis humain et financier qui résulte de cette situation et du manque de cohérence de la politique de la personne handicapée, qui investit beaucoup de



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

moyens pour la prise en charge des enfants et adolescents et déclare forfait lorsqu'ils deviennent adultes. Ce gâchis est semblable pour les victimes d'accident cérébral qui restent hospitalisées de longs mois par manque de structures appropriées, avec des coûts importants pour l'INAMI et une prise en charge inadaptée. Et que dire de la situation des adultes handicapés ayant des troubles du comportement et des adultes autistes qui sont « parqués » dans des hôpitaux psychiatriques, à défaut de pouvoir bénéficier de centres adaptés ? Cette situation en particulier est tout à fait scandaleuse et indigne d'un pays qui se dit civilisé. Or, paradoxalement, les familles ne s'en plaignent pas car l'alternative est celle de devoir assumer seules la charge de leur proche.

Nous avons une fois encore plaidé pour que la Belgique se dote d'un outil statistique lui permettant :

- de recenser le nombre de personnes handicapées par type de handicap ainsi que les besoins ;
- d'élaborer une planification d'ouverture de places ;
- de planifier une diversification de l'offre.

A nouveau, nous avons dénoncé les discriminations, l'accueil en Wallonie des personnes nanties qui peuvent payer le prix plein des places non subsidiées par l'AWIPH, ainsi que des Français qui reçoivent des subsides individuels de leurs régions d'origine pour occuper des places en Belgique. Nous avons aussi signalé les tracasseries avec l'ONEM qui poursuit les personnes obligées de rester à la maison pour la prise en charge de leur enfant, le moratoire instauré en Wallonie, les failles et le coût des solutions de répit mises en places à défaut d'octroi du BAP, la paupérisation progressive des familles pour lesquelles l'allocation de handicapé devient la seule ressource financière, l'absence de garderie dans les centres de jours et écoles spécialisées...

Parmi nos revendications (cfr. : lettre ouverte remise le 26 juin à Mme Julie Fernandez, Secrétaire d'Etat à la personne handicapée), nous avons souligné l'impérieuse nécessité de diversifier l'offre, et notamment d'ouvrir des services d'accueil plus petits et individualisés, répondant mieux aux besoins spécifiques de personnes lourdement handicapées autistes, polyhandicapées, cérébro-lésées. Nous avons évoqué, à l'instar de ce qui se fait dans les pays scandinaves et dans certaines régions de la Hollande, la création de structures à caractère familial, la désinstitutionalisation des prises en charge et davantage d'inclusion des personnes atteintes d'un handicap léger, de manière à libérer des places pour la grande dépendance, le tout assorti d'un changement de mentalité et de vision du handicap.

A la veille de la déclaration gouvernementale du Premier Ministre et à l'approche des élections régionales, nous avons une fois de plus souligné l'impérieuse nécessité du refinancement de la COCOF, ce dont sont très conscients nos interlocuteurs.

Nous avons réitéré notre demande de participation active au groupe de travail sur la grande dépendance mis en place par Mme Fernandez au sein de la conférence interministérielle, certains parmi nous demandant que des représentants de la société civile puissent régulièrement participer aux groupes et commissions. Mr. Delannois nous a répondu que l'on ne pourrait concevoir qu'une participation en qualité d'invités, les groupes de travail étant le propre des représentants des cabinets ministériels. Ce serait donc à nous de créer nos propres groupes de travail et d'y inviter des représentants des Ministres et/ou des partis politiques. Cette idée rejoint une initiative programmée par le GAMP pour la mi-septembre, à savoir une réunion de parlementaires issus des différents partis démocratiques francophones et des différents niveaux de pouvoir : fédéral, Communauté Française, Régions Wallonne et Bruxelloise. Un autre groupe de travail pourrait donc faire suite à cette initiative, et Mr. Delannois s'est déclaré d'ores et déjà intéressé à y participer.

Mr. Delannois et les collaborateurs présents se sont engagés à répercuter nos demandes auprès de Mr. Di Rupo. En les remerciant, nous leurs avons suggéré de consulter notre site Internet www.gamp.be qui reprend toutes les actions entreprises depuis bientôt 3 ans.

Rapporteur : Claire Borchgraeve